Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20200128-DEL280120-06-DE
Date de télétransmission : 03/02/2020
Date de réception préfecture : 03/02/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit à seize heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 20/01/20

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26
Absents : 06
dont représentés : 5

Etaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; SUSINI Vincent ; FILIPPINI Marie-Laure ; ACHILLI Nadine ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; ELEGANTINI Muriele ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MURGIA Sandrine ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; FRANCISCI Lisa ; SALDANA Esteban ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean.

Étaient absents : GUIDICELLI Sébastien ; OTTOMANI Jean-François ; CASAMATTA-ANDREANI Bernadette ; VILLARD-ANGELI Dominique ; ANGELI Filippu Antone ; PAOLI Roxane ;

Étaient représentés :

VILLARD-ANGELI Dominique a donné pouvoir à SALDANA Esteban ;
OTTOMANI Jean-François a donné pouvoir à SANTONI Louis ;
GUIDICELLI Sébastien a donné pouvoir à COLOMBANI Victoria ;
PAOLI Roxane a donné pouvoir à PAOLI Christian ;
ANGELI Filippu-Antone a donné pouvoir à PIERI Pierre-Louis.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame ACHILLI Nadine secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

****

DEL280120-06

OBJET : Annule et remplace la délibération DEL161219-11 : « Autosurveillance des réseaux d'assainissement, recherche de financement ».

Le Maire informe qu'une erreur sur le plan de financement, dans la délibération DEL161219-11 en date du 16 décembre 2019, a été révélée et confirmée par un mail de L'Agence de l'Eau en date du 17 janvier 2020.

Considérant, que le plan de financement proposé dans cette délibération, pour l'Autosurveillance des réseaux d'assainissement, était de 80 % pour la Collectivité de Corse, alors que conformément à la convention bipartie signée entre l'Agence de l'Eau et la Collectivité de Corse, le plan de financement doit être de :
70% pour l'Agence de l'Eau,
20 % pour la Collectivité de Corse et
10 % pour la Commune.

Vu, l'attestation de non récupération de la TVA jointe au dossier de demande d'aide,

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20200128-DEL280120-06-DE
Date de télétransmission : 03/02/2020
Date de réception préfecture : 03/02/2020

Monsieur le Maire propose de procéder à l'annulation de ladite délibération et de la remplacer en tenant compte de l'instruction de l'Agence de l'Eau.

Le Maire rappelle que l'étude d'avant-projet concernant l'autosurveillance des réseaux d'assainissement dont le montant s'élève à la somme de 45 000 € HT et 50 072 € TTC se répartit comme suit :

Estimation prévisionnelle	31 120 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	9 800 €
Aléas imprévus	4080 €
Dépense subventionnable	**45 000 €**
TVA à 10% TVA à 20%	3 112 € 1 960 €
TOTAL T.T.C.	**50 072 €**

Il demande au Conseil Municipal de délibérer et décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux, et d'approuver le plan de financement suivant :

Subventions	**%**	**Euros**
Agence de l'Eau	70	35 050
Collectivité de Corse	20	10 014
Part de la Commune	10	5 008
TOTAL T.T.C.	**100**	**50 072**

Ouï l'exposé du maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver dans toute sa teneur l'étude d'avant-projet concernant l'autosurveillance des réseaux d'assainissement s'élevant à la somme de 45 000 € HT et 50 072 € TTC
- D'approuver le projet de plan de financement qui lui est soumis,
- D'inscrire à un prochain programme d'investissement et l'octroi des subventions détaillées ci-après :

Subventions	**%**	**Euros**
Agence de l'Eau	70	35 050
Collectivité de Corse	20	10 014
Part de la Commune	10	5 008
TOTAL T.T.C.	100	50 072

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20200128-DEL280120-06-DE
Date de télétransmission : 03/02/2020
Date de réception préfecture : 03/02/2020

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver dans toute sa teneur l'étude d'avant-projet concernant l'autosurveillance des réseaux d'assainissement s'élevant à la somme de 45 000 € HT et 50 072 € TTC
- D'approuver le projet de plan de financement qui lui est soumis,
- D'inscrire à un prochain programme d'investissement et l'octroi des subventions détaillées ci-après :

Subventions	**%**	**Euros**
Agence de l'Eau	70	35 050
Collectivité de Corse	20	10 014
Part de la Commune	10	5 008
TOTAL T.T.C.	100	50 072

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20200128-DEL280120-06-DE
Date de télétransmission : 03/02/2020
Date de réception préfecture : 03/02/2020